



ACTUALITÉ DE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE ET SES DÉLÉGATAIRES

Seine-et-Marne Numérique opérationnel durant la crise sanitaire Les délégataires et les prestataires du Syndicat poursuivent ou reprennent progressivement leurs activités (étude, chantiers, commercialisation)

Depuis le 16 mars 2020, **les équipes de Seine-et-Marne Numérique se sont organisées pour assurer la continuité du service**. En conséquence, l'ensemble des agents poursuit les missions du Syndicat en télétravail grâce à toute la palette d'outils numériques préexistante à la crise. Ainsi, les agents sont joignables soit par email, par visioconférence ou par téléphone (fixe ou mobile) aux coordonnées habituelles. Ils sont également accés à tous leurs outils logiciels à distance Toutes les modalités de pilotages des contrats de DSP et autres contrats sont également assurées. Ces conditions sont maintenues au moins jusque début juin.

Pendant ce temps, les opérations d'aménagement numériques ne se sont pas totalement arrêtées. Dans le cadre de PCA (Plans de Continuité d'Activité), les délégataires ont assuré l'exploitation des réseaux Sem@for77 et sem@fibre77. Des raccordements de nouveaux abonnés ont pu être réalisés après mise œuvre de mesures des modalités de protection sanitaire. Cela a notamment permis à Sem@for77 de répondre à des besoins urgents de nouvelles liaisons ou d'augmentations de débit pour les services publics notamment (hôpitaux, centres médicaux, sites d'enseignement, administrations).

Les travaux de déploiement du réseau FttH sem@fibre77 ont quant à eux été ralentis mais ne se sont pas totalement arrêtés. L'impact sur le planning de déploiement ne pourra être véritablement mesuré qu'après une reprise complète des équipes sur le terrain.

Dans cette période, Seine-et-Marne Numérique met tout en œuvre pour informer les élus et services des territoires des modifications de planning des ouvertures commerciales pour les programmations en cours. Les services du Syndicat sont également à disposition pour répondre aux demandes et résoudre les difficultés qui se présentent.

sem@fibre77 – Nouvelles ouvertures commerciales

Des ouvertures commerciales de Points de Mutualisation (PM) du réseau sem@fibre77 ont eu lieu depuis le début l'année avec 22 525 prises supplémentaires, portant le total à fin avril à plus de 151 000 prises raccordables. Du fait de la crise sanitaire, ces ouvertures commerciales n'ont malheureusement pas pu être accompagnées des forums avec les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui étaient prévus (à Champagne-sur-Seine, Évry-Grégy-sur-Yerre, Armentières-en-Brie notamment).

Deux intercommunalités ont vu leurs premières ouvertures commerciales FttH sur le réseau sem@fibre77. Il s'agit la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France.

Le parc d'abonnés atteint un volume de 45 000 prises raccordées (+150% sur un an). En rapport du volume de prises raccordables, le taux de commercialisation moyen sur le réseau progresse ainsi à 30% (contre 18% un an plus tôt). Certaines communes rurales atteignent un taux de 70% (Chartronges, Frétoy, Neufmoutiers-en-Brie, Quincy-Voisin), la palme revenant à Leudon-en-Brie avec un taux de 88% d'abonnés !

Travaux FttH : un nouveau marché pour le Syndicat

En 2015, Seine-et-Marne Numérique a attribué un marché de travaux FttH pour la réalisation des poches sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période 2016 à 2019 correspondant à 58 000 prises environ. Suite à la CAO réunie le 12 décembre 2019, le Syndicat a notifié l'attribution d'un second marché de travaux pour les programmations 2020-2023 (75 000 prises environ pour un montant forfaitaire de 47M€) qui mènera à la couverture de toutes les communes en zone RIP. Le groupement attributaire est composé des entreprises ENGIE-INÉO (mandataire), IMOPTEL (AXIANS) et SOGETREL. Ce nouveau marché est actuellement dans la phase de réalisation des études de la programmation 2020.

Pourquoi Free n'est pas présent sur sem@fibre77 ?

Le Réseau d'Initiative Publique (RIP), sem@fibre77 est par nature (en application du Code Générale des Collectivités Territoriales - CGCT), neutre et ouvert à tous les FAI. Les conditions d'accès à cette infrastructure sont définies dans le contrat de Délégation de Service Public (DSP) (catalogue de services) qui lie le délégataire au Syndicat. Elles sont par ailleurs validées par l'Autorité de Régulation du secteur (ARCEP). Elles sont ainsi les mêmes pour tous les FAI. Or, à ce jour l'opérateur Free n'a pas encore « adhéré » à ces conditions auprès du délégataire, qui ont par ailleurs été acceptées par les autres FAI nationaux déjà présents. Cette situation n'est pas spécifique à la Seine-et-Marne, mais s'inscrit dans le cadre national. Rappelons que neuf FAI (grand public) sont en capacité de proposer leurs services aux administrés sur le réseau sem@fibre77.

Montée en débit - campagne de renouvellement des autorisations d'occupation du domaine public

Seine-et-Marne Numérique exploite 98 armoires de Montée en Débit (MeD) filaire (76 qu'il a construites et 22 qui lui ont été transférées par les EPCI). Le Syndicat procède à un renouvellement des autorisations d'occupation du domaine public liées à ces installations. Aussi, les communes concernées sont destinataires d'un courrier leur demandant de renouveler les autorisations données. Merci de leur collaboration.

Deux nouveaux agents au Syndicat

Mesdames Aude LAMARRE-VAUDABLE dans le cadre d'une mise à disposition du Département de Seine-et-Marne et Marie-France KOUADIO ont pris leurs fonctions au Syndicat, respectivement le 6 janvier 2020 en qualité d'assistante administrative et le 2 mars 2020 en qualité de pilote de la DSP sem@fibre77.

ET PENDANT CE TEMPS-LA, DANS L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE

« Rachat » de Covage - procédures en cours

L'entrée en négociation exclusive pour le rachat de Covage annoncée dans la dernière lettre d'information fait notamment l'objet de plusieurs procédures de contrôle. L'une d'elles concerne la part d'actionnariat étranger soumis au contrôle de la Direction Générale des Entreprises (DGE) de « Bercy ». Une autre relève de la Commission Européenne par la Direction Générale de la Concurrence. Le Syndicat demeure attentif aux conclusions de ces procédures dans le cadre de ses droits et devoirs de contrôle de l'exécution des contrats de DSP par ses délégataires (Sem@for77 et sem@fibre77). Les procédures suivent actuellement leur cours.

Dégradations permanentes sur les RIP ou les effets dévastateurs du mode STOC

Au démarrage de la commercialisation du réseau, le délégataire, Seine-et-Marne THD (Covage) était le seul acteur à procéder au raccordement des abonnés qui avaient souscrit les services d'un opérateur dit « alternatif ». Depuis l'arrivée des opérateurs nationaux sur le réseau, ceux-ci exigent de réaliser eux-mêmes le raccordement (ce que permet le cadre réglementaire) afin de demeurer seuls en contact avec leurs clients (l'abonné). Ils interviennent ainsi dans un mode dit de Sous-Traitance à l'Opérateur Commercial (STOC). Le raccordement, une fois réalisé, est ensuite cédé et refacturé au délégataire (sans mise en concurrence possible) pour assurer la continuité du RIP.

En conséquence, dans ce processus, le délégataire perd la main sur les travaux réalisés par les l'opérateur commercial et ses prestataires ou sous-traitants de rangs 1,2 ou 3. Les PM sont vandalisés, les règles de câblage ne sont pas respectées et les boîtiers de raccordement (PBO – Points de Branchement Optiques) sont laissés ouverts !

Outre ces dégradations, les « raccordeurs » de l'OC reportent sans scrupule sur le délégataire, leur incapacité à traiter les commandes de raccordement en prétextant des malfaçons non avérées de Covage sur le réseau (démonstré par constat tripartite). Ces échecs de rendez-vous génèrent la colère des administrés qui finissent par se retourner vers les élus.

Sous la pression des Collectivités et de l'AVICCA en particulier, la fédération des industriels (réunissant opérateurs et prestataires), InfraNum, a présenté le 1^{er} avril sous l'égide de l'ARCEP, une révision du protocole de contrôle. Cette première étape va permettre d'apporter des améliorations (obligation de prise de photo avant et après intervention, processus contradictoire d'exclusion d'un sous-traitant ...) mais elle doit encore faire l'objet de discussions afin de répondre à toutes les dérives constatées.

En attendant, tous les témoignages de dégradation du réseau sem@fibre77 remontés au Syndicat (avec photos à l'appui si possible et localisation précise) sont transmis au délégataire pour traitement et réparation.

Réouverture du guichet FSN - suite

Dans la dernière lettre d'information nous faisons état de la consultation publique de l'Agence du Numérique (dorénavant intégrée à l'Agence nationale de cohésion des territoires) sur les conditions de réouverture prochaine du guichet FSN (Fonds national pour la Société Numérique) par lequel les projets d'aménagement numérique du Syndicat sont à ce jour financés à hauteur de 44M€. La publication le 21 février dernier d'un nouveau cahier des charges accompagne la réouverture effective du guichet pour un volume total de financements par l'État de 280M€ (vs 140M€ annoncé précédemment). Ce montant demeure certainement insuffisant au regard des besoins cumulés de toutes les collectivités. Cela étant, le durcissement important des conditions d'éligibilité inscrites dans le nouveau cahier des charges par rapport à la version en vigueur jusqu'alors limitera naturellement la capacité d'appel au soutien financier de l'Etat par les Collectivités. Seine-et-Marne Numérique examine ses possibilités pour répondre notamment au besoin de financement des prises isolées.